



Ville de
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	15
votants	18

Le lundi 22 avril 2024 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2024

DELIBERATION

N° 111/2024

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Isabelle SAUVE, Paul REY, Julia BONNET, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, Jean-Louis TAYLOR, Marie-Noëlle GISBERT, Colette BENOUAHAB, André IPERT, Danielle GASTALDI.

OBJET :

Approbation du règlement
intérieur de l'Accueil de
Loisirs Sans Hébergement
(ALSH)

ABSENTS : Herbert WOLFERS, Karine BOETTI, Jérôme BOUERI, Michel BRAUN.

ONT DONNÉ POUVOIR : Herbert WOLFERS à Sébastien OLHARAN, Jérôme BOUERI à Audrey ROSSI, Michel BRAUN à André IPERT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Paul REY

Rapporteur : Isabelle SAUVE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Isabelle SAUVE, 5^{ème} Adjointe.

Madame Isabelle SAUVE explique qu'il a fallu apporter des modifications sur le règlement de fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), annexé à la présente délibération.

La modification principale porte sur le mode d'inscription de l'enfant à l'ALSH. Désormais les parents qui souhaitent inscrire leur(s) enfant(s) doivent créer un compte sur le portail famille dédié aux inscriptions et payer obligatoirement avant la date de fréquentation de l'activité pour que l'enfant soit inscrit sur la période demandée.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

APPROUVE les modifications du règlement de fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement sur la Commune de Breil Sur Roya.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire du Séance

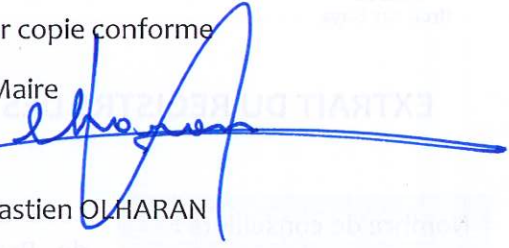
Paul REY



Pour copie conforme

Le Maire

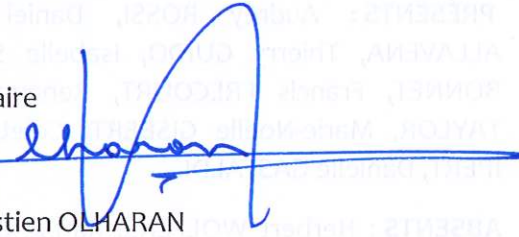
Sébastien OLHARAN



Délibération rendue exécutoire par publication
et transmission en Préfecture le

Le Maire

Sébastien OLHARAN





Ville de
Breil sur Roya



REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Validité à partir du 1^{er} mai 2024

ACCUEIL de LOISIRS SANS HEBERGEMENT

(ALSH)

I – LA STRUCTURE ET SON GESTIONNAIRE (p.2)

- 1-Identification du gestionnaire de la structure.
- 2-Nom des structures
- 3-Capacités d'accueil

II - LE FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE (p.2-3-4)

- 1-Les horaires et périodes d'ouverture et de fermeture.
- 2-Les dates de fermetures annuelles.
- 3-Les pénalités éventuelles en cas de non-respect des horaires et/ou de retard répétés.
- 4-Les modalités d'accueil et de départ de l'enfant, les autorisations de sortie, ou de prise en charge par un tiers.
- 5-Les modalités de prise en charge en cas de maladie de l'enfant : les modalités de départ de la structure, d'éviction, de prise médicamenteuse.
- 6-La procédure en cas d'accident.
- 7-Les modalités d'assurance et de responsabilité parentale.
- 8-Le droit à l'image.
- 9-Discipline

III – LES FORMALITES ADMINISTRATIVES D'INSCRIPTION (p.4)

- 1-Les conditions d'admission
- 2-Les critères d'accueil éventuels
- 3-Les modalités d'inscription

IV – LA PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES (p.4-5)

- 1-Les modalités de facturation
- 2-Les modalités d'application des montants planchers et plafonds
- 3-Les modalités de mise à jour et de révision du barème
- 4-Les modes et les échéances de paiement ainsi que les sanctions éventuelles
- 5-Les modalités et les conditions d'annulation ou de remboursement

V – L'OFFRE D'ACCUEIL (p.6-8)

- 1-Présentation de l'équipe
- 2-Projet Educatif et Pédagogique
- 3-L'offre de service d'accueil par tranche d'âge
- 4-Les modalités concernant la restauration, la prise du goûter

VI – LES PARTENARIATS (p.9)

- 1-Le financement de la structure
- 2-Les associations ou intervenants extérieurs

VII – ANNEXES

I - LA STRUCTURE ET SON GESTIONNAIRE

Depuis 2005 et sa création, l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) de Breil sur Roya, est géré par la Mairie de Breil sur Roya.

1-Identification du gestionnaire de la structure.

NOM DU GESTIONNAIRE : Mairie de Breil sur Roya
ADRESSE : 29 boulevard Rouvier, 06540 BREIL SUR ROYA
TELEPHONE : 04.93.04.99.99
ADRESSE MAIL : mairie@villedebrel.fr

2-Nom de structures

« ALSH les Schtroumpfs » : Ecole Maternelle 200 rue René Cassin, 06540 BREIL SUR ROYA
« ALSH les copains d'abord » : Ecole élémentaire 200 rue René Cassin, 06540 BREIL SUR ROYA
TELEPHONE : 04 93 04 94 92 / 06 25 28 16 27
ADRESSE MAIL : boriscottalorda@villedebrel.fr

3-Capacités d'accueil

Maternelle : 16 enfants (été : 24)
Primaire : 24 enfants (été : 36)

II - LE FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE

1-Les horaires et périodes d'ouverture et de fermeture

Les ALSH maternelle et élémentaire sont ouverts :

- Tous les mercredis de l'année scolaire de 8h00 à 18h00
- Pendant les vacances d'hiver, de printemps, d'été et d'automne : de 8h00 à 18h00

2-Les dates de fermetures annuelles

Les ALSH maternelle et élémentaire sont fermés :

- Tous les jours week end (samedi et dimanche) et les jours fériés du calendrier français, ainsi que les « ponts officiels » de l'éducation nationale.
- Pendant les vacances de printemps, d'été, d'automne et de Noël

3-Les pénalités éventuelles en cas de non-respect des horaires et/ou de retard répétés

Plusieurs étapes sont mises en place. Avertissement, exclusion temporaire, exclusion définitive, mais pas de tarification supplémentaire.

4-Modalités d'accueil et de départ de l'enfant, autorisations de sortie, de prise en charge par un tiers

Pour l'arrivée, l'enfant est accueilli entre 8h00 et 9h00. Pour les maternelles, l'accueil se fait dans la salle polyvalente de l'école maternelle (200 rue René Cassin). Pour les élémentaires, l'accueil se fait dans la salle polyvalente de l'école primaire (200 rue René Cassin).

Pour le départ, il se déroule entre 16h30 et 18h00. Pour les maternelles, il est obligatoire qu'une personne responsable, inscrite sur le dossier d'inscription ou bien dont l'identité a été fournie par la famille le matin, vienne chercher l'enfant directement à l'ALSH au Pôle Jeunesse et Sports. En aucun cas l'enfant sera autorisé à sortir seul. Pour les élémentaires, il est facultatif qu'une personne responsable, inscrite sur le dossier d'inscription ou bien dont l'identité a été fournie par la famille le matin, vienne chercher l'enfant directement à l'ALSH. L'enfant peut également sortir seul, à la seule condition que l'équipe d'animation en soit prévenue par écrit.

5-Les modalités de prise en charge en cas de maladie de l'enfant : les modalités de départ de la structure, d'éviction, de prise médicamenteuse

Fièvre Vomissements - diarrhées

En cas de fièvre, l'équipe suivra les prescriptions du médecin traitant de l'enfant.

Les parents prévenus, devront venir chercher leur enfant le plus rapidement possible.

Chutes ou petites plaies :

Les petites plaies et bosses seront soignées par l'équipe. Selon la gravité de l'état de l'enfant appréciée par l'assistant sanitaire, les parents prévenus, prendront la décision qui leur paraît la plus adaptée soit de laisser leur enfant à l'ALSH, soit de venir le chercher pour des examens complémentaires.

6-La procédure en cas d'accident

En cas d'accidents graves :

- les pompiers seront appelés si l'enfant doit être hospitalisé, un membre de l'équipe l'accompagnera, les parents rejoindront l'enfant à l'hôpital.
- Les premiers soins d'urgence peuvent être donnés à l'enfant par l'assistant sanitaire et les animateurs.
- Tout soin spécifique à l'enfant sera donné après accord de la directrice et des parents.

Tout changement d'adresse, de lieu de travail, de n° de téléphone sera à signaler afin que l'équipe puisse joindre les parents en cas d'urgence.

Si aucun parent ne peut être joint, la directrice prendra la décision la plus adaptée pour le bien de l'enfant.

7-Les modalités d'assurance et de responsabilité parentale

Les enfants doivent être assurés pour pouvoir venir à l'ALSH.

L'assurance scolaire garantit les dommages causés ou subis par l'enfant scolarisé.

Elle se compose :

- D'une garantie responsabilité civile (pour les dommages causés par l'enfant),
- D'une garantie accident corporel (pour les dommages subis par l'enfant sans aucune intervention extérieure).

Lors de l'inscription de l'enfant, sur le dossier d'inscription, une rubrique est appelée « AUTORISATION DE PUBLICATION », les parents peuvent choisir s'ils souhaitent que leur enfant soit pris en photo/vidéo par les équipes. Cette autorisation (ou interdiction) concerne aussi bien l'école (même si l'école en fera signer une autre) que toutes les activités péri et extrascolaire que propose la ville de Breil sur Roya (restauration, transport, garderie, ALSH mercredi et vacances.) et concerne TOUS les médias de la ville (site internet, page Facebook) mais aussi l'affichage dans les différentes salles de l'école et des locaux du Pôle Jeunesse et Sports.

Les équipes feront bien attention de respecter les choix des parents lors des prises de photos ou vidéos.

9-Discipline

Les parents prennent l'engagement de se conformer au présent règlement dont un exemplaire leur sera remis à l'admission de leur enfant dans l'établissement.

Les parents sont instamment invités à observer les conditions de ce règlement qui n'est édicté que dans le seul souci d'offrir aux enfants le meilleur accueil possible.

Il prendra effet au début de chaque rentrée scolaire et est susceptible d'être modifié suivant les décisions du conseil municipal.

Afin que tous les temps périscolaires et d'ALSH se déroulent en toute sécurité, les enfants devront respecter des règles ordinaires de bonne conduite ; par exemple, ne pas crier, ne pas se déplacer sans raison, respecter ses voisins et le personnel.

Les parents, responsables de leur(s) enfant(s), sont invités à leur recommander une bonne tenue, la déférence envers le personnel et le respect du matériel.

En cas d'indiscipline d'un enfant, le Maire engage la mise en œuvre de sanctions graduées suivant le motif, soit :

- Avertissement adressé par lettre aux parents,
- Exclusion temporaire,
- Exclusion définitive.

III – LES FORMALITES ADMINISTRATIVES D'INSCRIPTION

Chaque année, un calendrier des ouvertures et fermetures de l'ALSH (CALENDRIER DES OUVERTURES ET FERMETURES ALSH ET CRECHE) est conçu et diffusé à l'ensemble des parents. Sur ce calendrier, vous pouvez y retrouver :

- Les périodes d'ouverture des mercredis
- Les périodes d'ouvertures des vacances
- Les périodes de fermetures des vacances
- Les différentes périodes d'inscription

1-Les conditions d'admission

- Créer son espace famille sur le portail famille (<https://breil.portail.ciril.sictiam.fr>) et télécharger les pièces justificatives demandées et obligatoires.
- Inscription et paiement OBLIGATOIRES pendant les dates d'inscription
- Age des enfants : du mois de juillet de l'année des 3 ans jusqu'au dernier jour des 13 ans.
- Priorité sera donnée :
 - 1) aux enfants qui habitent Breil sur Roya
 - 2) Aux enfants dont les deux parents travaillent
 - 3) Aux enfants dont un parent travaille
 - 4) Aux enfants dont les parents ne travaillent pas
 - 5) Aux enfants qui habitent dans les autres communes

2-Les critères d'accueil éventuels

Si la demande est supérieure au nombre de places disponibles, une liste d'attente sera mise en place. Si une place se libère (désistement, maladie...), les familles en attente seront contactées au plus vite par ordre de priorité et d'inscriptions (cf. ci-dessus).

3-Les modalités d'inscription

-Pour les mercredis : SUR LE PORTAIL FAMILLE, les parents peuvent inscrire leur enfant pendant les jours encadrés en rouge sur le calendrier des ouvertures et fermetures ALSH et crèche.
Soit mensuellement
Soit à la journée

Et au plus tard le lundi de la semaine d'inscription à 20h00 (je veux inscrire mon enfant le mercredi 10, je dois le faire avant le lundi 8 au soir 20h00)

-Pour les vacances : SUR LE PORTAIL FAMILLE, les parents doivent inscrire leur enfant pendant les jours encadrés en rouge sur le calendrier des ouvertures et fermetures ALSH et crèche. Les inscriptions se font à la journée pour les petites vacances (Hiver, Printemps et Automne). Pour les vacances d'été, les inscriptions se font avec un minimum de 2 jours d'inscription par semaine.

Et au plus tard le 3^{ème} dimanche avant le lundi commençant l'accueil des vacances (l'accueil des vacances commencent le lundi 22, je peux inscrire au plus tard jusqu'au dimanche 7 à 20h00)

1-Les modalités de facturation

La municipalité applique un tarif dégressif de facturation aux parents. A savoir que le QF (Quotient Familial) de chaque famille est multiplié par 0.9% aussi bien pour les mercredis que pour les vacances. Le QF est calculé de deux manières différentes.

Si la famille est allocataire CAF, et qu'elle accepte de donner son numéro d'allocataire, alors le QF sera directement pris sur un portail de la CAF par la mairie. Cette interface s'appelle « Mon Compte Partenaire ».

Sinon la famille devra fournir l'avis ou les avis d'imposition du foyer de l'année N-1 sur les revenus N-2.

Si aucun justificatif n'est fourni, le prix plafond sera automatiquement appliqué.

2-Les modalités d'application des montants planchers et plafonds

Un tarif planché sera appliqué aux familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 600 € (soit un tarif de 5€40 la journée) et un tarif plafond pour les familles dont le quotient familial est supérieur ou égal à 1750 € (soit un tarif de 15€75 la journée).

3-Les modalités de mise à jour et de révision du barème

Le QF sera mis à jour UNE fois par an au cours du mois de février de chaque année, de deux façons différentes. Soit directement via le site « Mon Compte Partenaire » de la CAF (si le Pôle Jeunesse et Sports est autorisé à se servir de votre numéro d'allocataire) si vous êtes allocataire CAF. Soit en fournissant l'avis d'imposition de l'année N-2.

Le QF peut être modifié en cours d'année uniquement en cas de force majeure. (Changement de situation familiale, changement de situation professionnelle).

4-Les modes et les échéances de paiement ainsi que les sanctions éventuelles

Le paiement des activités ALSH mercredi et ALSH vacances se fait dès l'inscription de l'enfant via le portail famille.

Ce paiement se fait soit par prélèvement soit par paiement par carte bancaire directement sur le portail famille.

Les différents tarifs sont ceux pris par délibération exécutoire du Conseil Municipal.

5-Les modalités et les conditions d'annulation ou de remboursement

Pour les mercredis : aucune absence ne sera remboursée.

Pour les vacances : toute maladie occasionnant une absence, accompagnée d'une justification des parents médicalement motivée ne donnera droit à l'absence de tarification qu'à compter du cinquième (5^{ème}) jour franc révolu, c'est-à-dire à partir du 6^{ème} jour d'absence.

En cas d'absence, il est demandé aux familles de prévenir au plus tôt afin de pouvoir organiser au mieux les activités et l'organisation de l'équipe d'animation.

Si l'enfant est inscrit mais ne se présente pas, la journée sera considérée comme consommée.

Les absences pour convenance personnelle ne seront en aucun cas remboursées.

V - L'OFFRE D'ACCUEIL

Depuis leur création, les ALSH (maternelle et élémentaire) de Breil sur Roya sont déclarés au Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES06), via l'appliquatif TAM. Cette déclaration a pour but de vérifier si le taux d'encadrement est respecté, et si les intervenants ne sont pas sur la liste des cadres interdits.

1-Présentation de l'équipe

L'équipe est composée d'un directeur ou d'une directrice (B.A.F.D.), d'animateurs diplômés (BAFA ou BAPAAT) d'un personnel administratif, d'un personnel de cuisine (seulement pendant les vacances scolaires) et d'un personnel d'entretien des bâtiments.

La composition de l'équipe peut évoluer en fonction du nombre d'enfants inscrit à l'ALSH (surtout pendant les vacances d'été). Pendant les vacances, il est possible qu'il y ait plus d'animateurs, car l'ALSH accueille chaque année, des jeunes de Breil auxquels la mairie fait passer le BAFA.

2-Projet Educatif (annexe 1) et Pédagogique (annexe 2)

L'organisateur est une collectivité territoriale, la Mairie de Breil sur Roya. Au travers de l'ALSH, elle a pour but d'organiser des loisirs et des vacances pour tous, favoriser le développement local en participant à l'attractivité du territoire, proposer une action éducative en complément de l'école. Organiser des loisirs collectifs pour les mineurs est un acte éducatif.

Le projet éducatif traduit l'engagement de l'organisateur, ses priorités, ses principes. Il définit le sens de ses actions. Il fixe des orientations et les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre. Il est formalisé par un document.

Il s'agit le plus souvent d'un projet pluriannuel qui vise à favoriser la continuité de l'action.

L'organisateur indique de quelle façon il fait le lien avec les accueils qu'il organise.

Ce projet permet :

- Aux familles de mieux connaître les objectifs de l'organisateur à qui elles confient leurs enfants et de confronter ces objectifs à leurs propres valeurs et/ou attentes.
- Aux équipes pédagogiques de connaître les priorités de l'organisateur et les moyens que celui-ci met à leur disposition pour mettre en œuvre ses objectifs.
- Aux fonctionnaires sous l'autorité des ministres chargés de la jeunesse et des sports :
 - de repérer les intentions éducatives développées dans chaque accueil,
 - d'observer les éventuels dysfonctionnements et incohérences entre le fonctionnement de l'accueil et les objectifs énoncés,
 - de faire le lien avec d'autres dispositifs (contrats éducatifs locaux, contrats temps libre, emplois jeunes...).

Le projet pédagogique est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action.

Le projet permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il aide à construire les démarches pédagogiques.

Les préoccupations de l'organisateur y sont repérées.

Le projet s'inscrit dans un environnement réglementaire, social et géographique :

- selon un public donné, (le projet est adapté à l'âge – ados et préados, enfants de moins de 6 ans - , aux spécificités et aux attentes...),
- en fonction de ressources humaines, financières, matérielles,
- au sein d'installations spécifiques (locaux pédagogiques, espaces extérieurs...),
- à des dates données et des horaires prévisibles (ALSH),
- selon des modalités de fonctionnement de l'équipe (temps de concertation, échange sur les pratiques, moyens de régulation en cas de problèmes...).

Les informations sur l'environnement sont recueillies par le directeur avec l'aide de l'organisateur, de l'équipe pédagogique, des familles, voire des institutions locales (école, collège, contrat de ville...).

3 L'offre de service d'accueil par tranche d'âge

Les activités proposées le sont dans le respect de l'âge et du développement des enfants. Ces activités peuvent être manuelles, sportives (dans le respect des textes par rapport à l'encadrement des activités sportives spécifiques), d'expression, récréatives ou intellectuelles. Elles sont préparées en amont lors de réunions d'équipe, et tiennent compte du projet pédagogique.

Les journées types :

La chronologie de ces journées vise à respecter les rythmes des enfants. Elles peuvent être modifiées en fonction du planning d'activités, notamment pendant les vacances scolaires et notamment lorsqu'il y a des sorties à la journée prévues. Il est alors communiqué aux familles les horaires d'arrivée souhaités à l'ALSH, et l'horaire de retour de la sortie.

« Les Schtroumpfs » Accueil Maternel

8h00/9h00 : Accueil des enfants – des petits pôles de jeux calmes sont proposés (lecture, dessins, ludothèque ...).

9h00/9h30 : Réunion de groupe du matin, petits jeux de présentation, présentation des activités de la journée, chant...

9h30/11h00 : Activité du matin.

11h00/11h15 : Rangement, retour au calme et préparation au départ pour la cantine.

11h30 : Installation et Repas (service à table)

12h30/13h15 : Temps Libre dans la cour

13h30/... : Sieste pour les petits (la sieste sera proposée aux plus grand)

13h30/14h30 : Temps calme pour les moyens grands ne souhaitant pas aller au dortoir.

14h30/16h00 : Activité de l'après midi

16h15 : Goûter collectif

16h30/18h00 : Temps d'accueil des parents : Petites activités et pôles ludiques (jeux de société, déguisements,...)

18h00 : Fermeture du centre.

« Les Copains d'Abord » Accueil de 6 à 13 ans

8h00/9h00 : Accueil des enfants – des petits pôles de jeux calmes sont proposés (lecture, dessins, ludothèque ...).

9h00/9h30 : Réunion de groupe du matin, petits jeux de présentation, présentation des activités de la journée, chant...

9h30/11h00 : Activité du matin.

11h00/11h15 : Rangement, retour au calme et préparation au départ pour la cantine.

11h30 : Installation et Repas (service au Self)

12h30/13h30 : Temps Libre dans la cour

13h30/14h30 : Temps calme – petites activités calmes (bibliothèque, ludothèque, jeux de sociétés...)

14h30/16h00 : Activité de l'après midi

16h15 : Goûter collectif

16h30/18h00 : Temps d'accueil des parents : Petites activités et pôles ludiques (jeux de société, déguisements,...)

18h00 : Fermeture du centre

4-Les modalités concernant la restauration, la prise du goûter

La restauration est un moment tout aussi important que les temps d'activités, dans la vie de l'ALSH. Le mercredi, le collège fournit les repas et le réfectoire. Pendant les vacances, les repas sont commandés à l'hôpital local (car le collège et sa cuisine sont fermés pendant ces périodes-là), mais la salle du réfectoire du collège est tout de même mise à disposition afin que les enfants aient un lieu pour les accueillir.

Pour les sorties à la journée, il sera demandé aux parents de fournir un pique-nique ainsi qu'un goûter individuel.

Le goûter, est pris de façon collective. Il est demandé à chaque famille d'y participer en amenant des paquets de biscuits, des boissons, des fruits.

VI – LES PARTENARIATS

1-Le financement de la structure

La CAF (Caisse d'Allocations Familiales) participe au financement du fonctionnement de l'ALSH, par le versement de la Prestation de Service dans le cadre de sa politique d'action sociale familiale articulée autour de deux finalités :

- Améliorer la vie quotidienne des familles, par une offre adaptée de services et d'équipements
- Mieux accompagner les familles, en particulier lorsqu'elles sont confrontées à des difficultés

Ce partenariat permet également aux familles d'avoir une tarification dégressive en fonction de leurs revenus.

Le Conseil Départemental des Alpes Maritimes participe également au financement par le biais de subventions de fonctionnement, depuis le 1^{er} janvier 2018, uniquement pendant les vacances.

2-Les associations ou intervenants extérieurs

Nous sommes amenés à collaborer de temps en temps avec des associations culturelles, sportives ou autres. Cela se fait la plupart du temps dans le cadre de projets.

Nous collaborons également avec des artistes via le dispositif « Rouvrir le Monde » soutenu par la DRAC.

Selon les programmes d'activités des vacances, il est possible que nous collaborions avec d'autres intervenants extérieurs (parc, ferme pédagogique, accrobranche).

Ce document est validé par le Conseil Municipal, et applicable à partir du 1^{er} avril 2024.

ANNEXE 1



Ville de
Breil sur Roya

PROJET EDUCATIF
VILLE DE BREIL SUR ROYA

L'organisateur est une collectivité territoriale, la Mairie de Breil sur Roya. Au travers de l'ALSH, elle a pour but d'organiser des loisirs et des vacances pour tous, favoriser le développement local en participant à l'attractivité du territoire, proposer une action éducative en complément de l'école.

Organiser des loisirs collectifs pour les mineurs est un acte éducatif.

L'accueil de loisirs est un lieu de vacances, une période qui vient compléter les autres temps forts de la vie de l'enfant où l'équipe d'adulte, compétente et diplômée, assurera le bien-être et la sécurité physique et morale des enfants.

La commune souhaite favoriser des équipes polyvalentes qui connaissent les différentes structures de la commune et interviennent sur plusieurs temps de vie des enfants (restauration, transport, animation...) ce qui permet d'avoir un suivi de qualité auprès des enfants et d'instaurer un climat de confiance auprès des familles.

LES OBJECTIFS EDUCATIFS :

- Permettre à l'enfant de vivre un temps de vacances,
- Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant, dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge (capacité d'initiative, de créativité, prise de responsabilité...),
- Amener l'enfant à découvrir des pratiques variées,
- Favoriser l'acquisition de savoirs techniques,
- Favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité,
- Permettre à l'enfant de développer son esprit critique, de faire des choix,
- Favoriser et permettre l'apprentissage et l'expérimentation de la démocratie,
- Favoriser les liens intergénérationnels,
- Sensibiliser les enfants à l'environnement et au développement durable.
- Favoriser l'ouverture des activités en incitant la mixité fille/garçon et les passerelles entre tranches d'âge,
- Améliorer la qualité des projets en fidélisant les personnels (formation continue, participation au projet associatif).

Plusieurs objectifs peuvent se combiner et se compléter. Ces objectifs répondent à des besoins et attentes exprimés par les familles, les élus locaux et les enfants et jeunes du territoire d'implantation. Il est important qu'il y ait une concertation avec ces différents acteurs.

L'enfant évoluera en prenant du plaisir tout au long des séjours mais aussi en participant, en s'expérimentant par le biais d'échanges, d'activités créatives et lors de sorties de pleine nature.

ANNEXE 2

Ville de
Breil sur RoyaProjet pédagogique

Le projet pédagogique est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action. Le projet permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il aide à construire les démarches pédagogiques. Les préoccupations de l'organisateur y sont repérées.



ALSH Maternelle
« Les Schtroumpfs »

- Respecter les autres et soi-même : donc privilégier la communication non-violente et courtoise au sein des activités.
- Valoriser l'enfant :
 - En mettant en place des petits groupes d'âge homogène.
 - En mettant en avant les compétences des enfants.
 - En permettant aux enfants de se sentir en confiance.
 - En favorisant les jeux de coopération et d'équipe.
- Développer la participation des enfants et l'entraide : donc favoriser la prise de parole de l'enfant ainsi que sa coopération au sein de chaque activité.
- Respecter le rythme des enfants.
- Adapter les activités au public : L'enfant doit percevoir l'ALSH comme un espace de jeu où la mise en place (espace, matériel, règles...) doit favoriser l'initiative, doit-être stimulante.
- Pour rendre les enfants responsables et autonomes, il faut que les animateurs confient des missions valorisantes aux enfants comme les plus grands aident les plus petits..
- Demander aux enfants de participer au rangement.
- L'équipe explique au temps que de besoin la vie en collectivité comme le partage des jeux, de jouer ensemble, L'équipe doit véhiculer des valeurs de justice, de solidarité et de partage.
- Permettre à l'enfant de connaître le monde qui l'entoure tout en s'amusant.
- Introduire des notions de respect vis à vis de la nature.

L'enfant de 3 à 6 ans

Ce qui le caractérise	Ses besoins	Attitudes des animateurs conseillées	Attitudes des animateurs déconseillées
Il apprend l'autonomie	<ul style="list-style-type: none"> - faire seul (s'habiller, manger, ranger...) - jouer - communiquer, s'exprimer - se dépenser - changer d'activités souvent - appréhender l'espace et le temps - découvrir son corps (son sexe) 	<ul style="list-style-type: none"> - adapter les lieux à la taille des enfants - aider à faire des choix et apprendre à faire - préparation minutieuse de la journée - faire prendre des risques et des repères - faire attention au rythme de la journée 	<ul style="list-style-type: none"> - faire à la place des enfants - ne pas terminer une activité - dévaloriser les enfants - pratiquer des activités inadaptées ou fixer des objectifs inaccessibles - lassitude, attitudes perturbantes et déstabilisatrices
Construction du langage Période préopératoire	<ul style="list-style-type: none"> - parler (âge des gros mots) - être écouté - comprendre (âge du pourquoi) 	<ul style="list-style-type: none"> - faire raconter - écouter, répondre aux questions - donner des explications claires, logiques - vocabulaire convenable 	<ul style="list-style-type: none"> - ignorer l'enfant et ses demandes - attitudes irrévérencieuses
Croissance physiologique	<ul style="list-style-type: none"> - sommeil et repos - nourriture et boisson équilibrées - activités physiques - développement des 5 sens 	<ul style="list-style-type: none"> - hygiène alimentaire et physique - faire attention à la santé - développer les jeux sensitifs - varier fréquemment les activités 	<ul style="list-style-type: none"> - dépasser les limites de l'enfant - ne pas oublier que l'enfant est en vacances
Construction de la personnalité Découverte des autres et du monde extérieur	<ul style="list-style-type: none"> - justice, respect, considération, opposition (âge du non), affabulation - imitation et identification 	<ul style="list-style-type: none"> - bienveillance et gentillesse - individualiser les relations - faire prendre conscience de la vie collective - respect de l'intimité 	<ul style="list-style-type: none"> - agressivité, hostilité - attitude vexatoires vis-à-vis des autres enfants - punir sans explication
Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> - sécurité physique, besoins d'affection - sécurité affective besoins de repères et de l'adulte - poupée ou nounours (objet identificateur et transfert du vécu de l'enfant) 	<ul style="list-style-type: none"> - être attentif, patient, calme, ferme - expliquer les interdits 	<ul style="list-style-type: none"> - peur - excès d'angoisse - ne pas parer à toutes les éventualités

ASH Elémentaire
« Les Copains d'abord »

- Favoriser des relations fondées sur le respect mutuel, la coopération et l'entraide :

Négocier des règles de vie au quotidien,
Poser des repères sur les modes de proposition et de prises de décision collectives :
représentants d'enfants, conseils.
Accompagner les jeunes dans la préparation d'activités en autonomie,

- Favoriser la participation des enfants dans les activités et dans la vie quotidienne :

Organiser des moments de débats et de régulation réguliers,
Instaurer des relations de confiance,
Permettre le choix des activités en proposant des modes d'inscription adaptés,
Accompagner les enfants et les jeunes dans leurs projets,
Informers sur la nature et le déroulement des activités.

- Faire découvrir un environnement habituel ou inhabituel :

Proposer des activités liées au milieu naturel, social et culturel,
Proposer des activités d'éducation à l'environnement.

- Faciliter l'implication des familles :

Proposer un accueil thé ou café,
Associer certains parents aux activités pratiquées (sorties),
Envoyer un journal du centre,

- Respecter les rythmes de vie des enfants en vacances :

Reconnaître leurs besoins de repos, de farniente, et d'activités non organisées,

- Comprendre et respecter des règles d'hygiène et de santé :

Proposer des activités liées au goût et des activités physiques diversifiées,
Respecter les notions d'équilibre alimentaire lors des repas (y compris lors d'activités en autonomie).

- Favoriser l'ouverture d'esprit et la curiosité :

Découvrir de nouvelles pratiques culturelles ou sportives,
Aller à la découverte de différents modes de vie par des rencontres avec les habitants, la
rédaction d'un journal...

L'enfant de 6 à 8 ans

Ce qui le caractérise	Ses besoins	Attitudes des animateurs conseillées	Attitudes des animateurs déconseillées
Croissance physiologique	<ul style="list-style-type: none"> - sommeil, repos, nourriture équilibrée - besoin d'efforts physiques en qualité et quantité ; maîtrise du corps - rythmes différents 	<ul style="list-style-type: none"> - jeux dynamiques - jeux d'adresse, d'équilibre - laisser des moments d'autonomie à l'enfant 	<ul style="list-style-type: none"> - passivité - expliqué plus que jouer
Passage de l'imaginaire au concret (âge de la scolarisation)	<ul style="list-style-type: none"> - rêver, créer, explorer, manipuler, coordonner, imiter l'adulte (période opératoire concrète) - découvrir (curieux de tout) : l'espace, le monde animal, la vie, la mort 	<ul style="list-style-type: none"> - favoriser les activités d'expression de création, de mémoire, les jeux à règles - bien présenter les activités - les entreprises des enfants doivent être conclues par des réussites 	<ul style="list-style-type: none"> - donner le mauvais exemple - éviter les jeux à accumulation de rôles et changement de rôles fréquents (ballon prisonnier)
Importance du groupe (socialisation)	<ul style="list-style-type: none"> - compétition, mesurer sa force - complicité - respect de soi et d'autrui 	<ul style="list-style-type: none"> - regard attentif et vigilant - créer un esprit de groupe - respect de l'intimité - favoriser la mixité 	<ul style="list-style-type: none"> - pousser l'esprit de compétition - crié sans cesse
Affirmation de la personnalité	<ul style="list-style-type: none"> - besoin de confiance, de complicité, d'être pris au sérieux, de règles, de responsabilité, de dialogue, besoin de critique, besoin de mentir, de braver l'interdit 	<ul style="list-style-type: none"> - accepter la discussion, le dialogue - répondre aux questions - être à l'écoute, être très disponible 	<ul style="list-style-type: none"> - créer des différences entre les enfants - ne pas être objectif - brusquer l'enfant
Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> - sécurité physique, besoins d'affection - sécurité affective : besoins de repères, de l'adulte 	<ul style="list-style-type: none"> - être attentif, patient, calme, ferme - expliquer les interdits 	<ul style="list-style-type: none"> - peur - excès d'angoisse

L'enfant de 9 à 13 ans

Ce qui le caractérise	Ses besoins	Attitudes des animateurs conseillées	Attitudes des animateurs déconseillées
Croissance physiologique Début de la puberté	- sommeil, repos, nourriture équilibrée - besoins d'efforts	- attention à l'hygiène - organiser des jeux de défoulement	- les prendre pour plus grands qu'ils ne sont
Affirmation de la personnalité Mise en place des bases de raisonnement	- responsabilité et autonomie - compréhension - indépendance, affirmation de soi - être écouté ; questionner, dialoguer - besoins de justice, de secret, d'expérimenter - découverte du monde : ne croit plus en la toute-puissance parentale	- susciter, éveiller, motiver - laisser les enfants s'organiser pour certaines activités - ménager des temps d'indépendance - favoriser l'autonomie et le sens des responsabilités et de l'initiative - être à l'écoute et dialoguer	- ignorer l'enfant et ses demandes - attitudes irrévérencieuses
Socialisation Filles-garçons centres d'intérêts différents	- vie en collectivité - copains importance de la "bande" - se valoriser par rapport aux autres et aux adultes - besoins de règlements	- proposer des challenges - jeux collectifs, jeux d'équipe, grands jeux - respect de l'intimité - protéger et valoriser les plus faibles	- ne pas défier - ne pas entretenir la dualité Filles-Garçons
Sécurité	- sécurité physique, besoins d'affection - sécurité affective, besoins de repères, de l'adulte	- être attentif, patient, calme, ferme - expliquer les interdits	- peur - excès d'angoisse - croire les enfants indépendants

Outils de réussite**-L'ALSH comme un lieu de détente**

Respect des rythmes de chaque enfant : exemple au temps d'accueil, laisser l'enfant choisir son activité (dessin, jeux de société, regarder un livre ...)

Garantir son bien-être tout au long de la journée : l'animateur doit être à l'écoute et observer les attitudes des enfants afin d'éviter les conflits entre enfants.

Faire vivre à l'enfant des situations plaisantes : Par le biais des activités et tout au long de la journée c'est à l'animateur d'évaluer la concentration ou la fatigue des enfants afin de s'adapter face à la situation.

-L'ALSH comme un lieu de sociabilisation

Rendre l'enfant acteur de ses loisirs et lui permettre de trouver sa place parmi les autres :

L'animateur doit veiller à la sécurité affective, morale et physique de chaque enfant.

L'équipe doit véhiculer des valeurs de justice, de solidarité et de partage.

Privilégier la communication entre les acteurs de l'ALSH (Parents, enfants, animateurs....)

-L'ALSH comme un lieu ludique

L'enfant doit percevoir l'ALSH comme un espace de jeu où la mise en place (espace, matériel, règles...) doit favoriser la communication, l'initiative, la créativité....

Le rôle de l'animateur

Il doit pouvoir prouver ses capacités à animer des groupes d'enfants et à exercer son sens des responsabilités.

Critères d'évaluation :

Le savoir :

Connaissance du projet pédagogique.

Connaissance des rythmes et besoins du public encadré.

Connaissance des règles de sécurité et d'hygiène.

Savoir animer et encadrer une activité.

Le savoir-faire :

Préparer des activités (organisation du temps, de l'espace, du matériel, les consignes, adaptation à l'âge...).

Animer des activités (dynamique du groupe, faire respecter les règles, assurer la sécurité, s'adapter aux imprévus...).

Collaborer et s'informer au sein de l'équipe.

Organiser la vie quotidienne.

Le savoir-être :

Se comporter comme un adulte référent.

S'impliquer dans tous les temps du centre.

Communiquer (s'exprimer, argumenter, être à l'écoute, se remettre en question...).

Etre dynamique.